



Rappel pour les Préinscriptions en crèche sur le territoire de la COVE.

Condition préalable :

Seules les demandes des familles domiciliées sur le territoire de la CoVe sont recevables.

Les préinscriptions se font toute l'année auprès du service petite enfance de la CoVe au : **04 90 67 69 25**

La préinscription ne garantit en aucun cas une admission dans une des structures de la CoVe.

Conformément aux exigences de la CNAF, aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée n'est exigée de la part des parents, afin de veiller au respect de la mixité sociale.

LES CRITÈRES D'ADMISSION SONT LES SUIVANTS :

- **Date de la demande** de préinscription de l'enfant : en effet, le premier inscrit est le premier servi en fonction des places disponibles dans la section d'âge de l'enfant.
- **Date d'entrée** dans la structure demandée.
Des priorités sont accordées au regard de certaines situations rencontrées par les familles :
 - **Cas des fratries** : Les familles ayant un enfant à la crèche et qui ont un besoin de garde pour un autre enfant plus jeune (les 2 enfants devront être accueillis simultanément avec un minimum de 3 mois de chevauchement).
 - **Situation de handicap** : La présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille, accueilli ou non dans la structure multi accueil (l'enfant devra être reconnu handicapé par la M.D.P.H., ou orienté par des institutions spécialisées tels que C.A.M.S.P., C.M.P.I., ...).

La commission d'admission qui fixe la liste des enfants admis à la rentrée suivante se réunit au plus tard en mai, elle est composée du vice-président de l'action sociale, d'un élu de la commune d'implantation de la structure, des directrices des structures multi accueil, et des coordinateurs Petite Enfance de la CoVe.

La date de préinscription est le premier critère de priorité qui entre en ligne de compte dans la décision finale.

Les familles sont tenues informées par écrit (courrier ou mail) du résultat de cette commission.

Aucune place ne peut être « réservée » : en effet si la demande d'une famille a été acceptée par la commission d'admission pour une date d'entrée donnée et que la famille souhaite repousser cette date, la commission considérera la demande caduque.

La famille devra alors refaire une demande d'admission pour se repositionner dans la liste d'attente.

Vous trouverez plus de renseignements sur le site de la COVE

La crèche Les P'tits Loups labellisée « écolo crèche »

Ça y est, La crèche des P'tits Loups est labellisée « écolo crèche » depuis le 26 mars 2019 !

Fin 2017 l'équipe de la crèche s'est engagée avec Label Vie dans une démarche de développement durable.

L'implication de chaque professionnelle a permis la mise en place de nombreuses actions sur le plan social, économique et environnemental.

Notre engagement écocitoyen vise à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel et à réduire notre impact environnemental. Les enfants sont sensibilisés dès le plus jeune âge et peuvent partager leurs expériences en famille.

Les actions mises en place concernent : l'alimentation, les produits d'entretien, les activités et les jeux, les déchets, les énergies et l'eau, la communication, le bâtiment.

Nous sommes la première crèche du Vaucluse à obtenir ce label national !